

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Date de convocation 8 février 2022 - Date d'affichage : 10 février 2022)

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 FEVRIER 2022

Le dix-sept février deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal - légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes André MOUTIER (en raison de la situation sanitaire actuelle), sous la Présidence de Monsieur Jacques TROGER, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : M. TROGER - Maire.
MM. BARDIN, CHASSAGNON et Mmes COMTE, GODIN - adjoints
Mmes BENLAMARA, LEBON, LEMOINE, LEYLAND, MERTENS et MM. BERA, DAURAT (arrivée à 21h05), EZAT, SAUNER, TAURAND.

Le secrétariat a été assuré par Madame Biba BENLAMARA

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 18 janvier 2022 2021 est adopté à l'unanimité.

PARC NATUREL REGIONAL DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (PNR)

Comme suite à l'information donnée lors du dernier Conseil Municipal pour le projet de création de tiers-lieux dans le cadre de la réhabilitation de la grange, Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de l'organisation d'une réunion de la commission Place du Village, le 7 février dernier, avec les services du PNR et des porteurs de projets.

Monsieur le Maire souligne que cette réunion a débuté par une visite du bâtiment de la grange puis par une présentation de trois porteurs de projets (l'un concernant l'organisation de concerts le vendredi, le second la mise en place d'un concept à définir et le troisième la création d'un accueil des Parisiens souhaitant sortir de PARIS le week-end) qui, selon Monsieur le Maire, ne correspondaient pas aux souhaits de la Municipalité.

Il faut également noter que ces porteurs de projets ne s'engageaient sur aucun investissement vis-à-vis du bâtiment.

Puis, Monsieur le Maire demande à Monsieur SAUNER de revenir sur sa rencontre avec Monsieur Jean-Xavier BOIN, dont le projet concerne l'ouverture d'une librairie thématique mais également la possibilité de pouvoir distribuer des produits locaux afin de faire fonctionner les circuits-courts et développer ainsi une « balade gourmande ».

Monsieur SAUNER expose alors qu'il a déjà organisé deux visites des lieux avec Monsieur BOIN, dont l'une avec des professionnels du bâtiment, afin d'obtenir un chiffrage des travaux nécessaires à son activité, pour laquelle il serait prêt à investir jusqu'à 300 000 euros.

Dans cette éventualité, Monsieur SAUNER précise alors que la commune pourrait engager une réflexion sur la mise à disposition du bâtiment dans le cadre d'un bail sur une durée définie, avec une gratuité de location en contrepartie des travaux d'investissement. Travaux qui seraient, bien entendu, réalisés sous la surveillance et en partenariat avec les services de la commune et du PNR.

Monsieur BARDIN souligne alors qu'il faudra faire la différence entre les travaux nécessaires à l'activité du projet retenu et ceux concernant la revalorisation du bâtiment.

Au regard de ces éléments, il est à noter que ce projet permet une action de réflexion sur la rénovation du bâtiment et sur une possibilité offerte qui pourrait engager d'autres propositions dans le cadre d'une éventuelle participation des Clarifontains sous la forme d'un appel à projet. Une réponse sera faite en ce sens aux services du Parc.

PROJET PLACE DU VILLAGE – 2^{ème} PHASE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la réception du courrier de réponse de Madame FORTIER, médecin, qui a finalement décidé de ne pas rejoindre le futur cabinet médical en projet et d'un message du Docteur TELLE qui, elle aussi, ne pourra pas s'installer sur la commune en raison de son engagement avec la commune de Sonchamp.

Concernant la mise en place d'une classe préfabriquée, envisagée pour permettre l'accueil des enfants dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée de septembre 2022, Monsieur le Maire souligne que la rencontre avec Madame l'Inspectrice d'Académie a laissé peu d'espoir quant à l'ouverture de cette quatrième classe malgré les effectifs prévisionnels de 78 enfants dont 41 en classe maternelle.

En effet, l'Inspectrice a démontré que les classes pourraient être composées d'un minimum de 25 élèves avec 3 niveaux par classe et une répartition des enfants la Grande Section de maternelle sur deux classes.

Madame BENLAMARA précise également que l'Inspectrice a positionné l'école de CLAIREFONTAINE comme étant « mise en surveillance » mais qu'elle n'était pas prioritaire.

21h05 – arrivée de Monsieur DAURAT

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe également l'Assemblée Municipale de la réception d'un courriel de la Préfecture des Yvelines concernant la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) pour 2022 et notamment le lancement de l'appel à projet avec réponse pour le 18 mars 2022 via la plateforme de dématérialisation des démarches administratives. Monsieur le Maire a, d'ores et déjà, pris contact en ce sens avec l'Agence INGENIER'Y qui en réponse, a souligné que le projet global de restructuration des locaux n'était pas assez avancé

pour correspondre avec le calendrier et les objectifs de ce type de financement qui, dans leur définition, s'orientent sur des projets matures.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de revoir dans sa globalité le projet de réfection du bâtiment de l'ancienne école (classe et logement) afin de réattribuer une destination en locaux scolaires ou périscolaires.
- PROPOSE de réunir la commission « place du village » pour une visite des locaux et une nouvelle réflexion sur les aménagements possibles.

BUDGET

◆ DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Michel BOCAGE-MARCHAND, Président de l'Association « JAZZ A TOUTE HEURE » concernant la vingt-quatrième édition du festival Jazz à Toute Heure et notamment les modalités de participation et de financement.

Pour CLAIREFONTAINE-EN-YVELINES, dont le concert sera organisé le samedi 19 mars 2022, il est sollicité une subvention de 3 500 euros au lieu de 3 000 euros comme par le passé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DONNE son accord sur le versement d'une subvention de 3 500 euros à l'association « JAZZ A TOUTE HEURE ».
- CHARGE Monsieur le Maire de la signature de la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'Association « JAZZ A TOUTE HEURE ».

◆ VENTE DE MATERIEL

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la vente envisagée de différents matériels du service voirie dont nous n'avons plus l'utilité.

A savoir :

- Remorque DEVES..... pour un prix de 2 500.00 euros TTC
- Tracteur DEUTZ..... pour un prix de 1 000.00 euros TTC
- Voiture PEUGEOT PARTNER.... pour un prix de 400.00 euros TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord sur la vente de ce matériel selon les prix proposés.

RAMBOUILLET TERRITOIRES

◆ IMPLANTATION DE RUCHERS

Comme suite à l'accord donné par RAMBOUILLET TERRITOIRES pour l'implantation d'un rucher sur la commune, Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la signature de la convention d'occupation d'un terrain communal situé chemin de l'Essart près du dépôt des végétaux du service de voirie.

Monsieur SAUNER a pris possession de cinq ruches auprès de RAMBOUILLET TERRITOIRES pour permettre leur décoration par les écoliers du groupe scolaire de la commune avant leur installation

◆ MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE

Comme suite à l'accord donné par RAMBOUILLET TERRITOIRES pour une nouvelle mise à disposition de matériel photographique, afin de lutter contre les dépôts illégaux de déchets, pour une période allant du 31 mars au 1^{er} juin 2022, Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la signature de la convention de mise à disposition de ce matériel.

Comme précédemment, Monsieur SAUNER est en charge de ce dossier et sera l'interlocuteur auprès de RAMBOUILLET TERRITOIRES pour le retrait et la restitution du matériel.

◆ PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la réception d'un document de travail, réalisé par un bureau d'étude, concernant le projet de territoire 2022-2030 qui se veut d'être une vision de RAMBOUILLET TERRITOIRES en fixant les lignes directives de l'intervention communautaire.

Au regard du document, quatre ambitions fortes, comprenant différentes actions, ont été définies et chiffrées.

- Se déplacer de manière innovante et décarbonnée - 8.8 M€
- Développer les animations et les solidarités - 16.1 M€
- Renforcer l'attractivité économique - 11.4 M€
- Cultiver et revisiter les excellences patrimoniales - 48.6 M€

Pour une meilleure appréhension de l'ensemble de ce projet, Monsieur le Maire se propose d'adresser une copie du document aux membres du Conseil Municipal

◆ IMPLANTATION D'EOLIENNES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de RAMBOUILLET TERRITOIRES relatif à l'élaboration d'une cartographie des zones potentiellement favorables à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la région Île-de-France.

Par ce courrier, Monsieur le Maire a évoqué les points suivants :

- sa plus grande réserve quant à l'impact paysager que pourrait avoir une telle implantation

sur la commune à 96 % en zone naturelle et /ou en forêt de protection du massif de RAMBOUILLET.

- le fait que le développement de parcs éoliens porte également préjudice à la population, que ce soit en termes de nuisances sonores, ou encore sur la valeur des biens immobiliers. Cela réduit également l'attractivité de la commune.
- le fait que ce type d'installation dégrade fortement l'environnement et donc la qualité de vie recherchée au sein d'une commune comme la nôtre.
- le fait que la commune soit membre du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse, dont la charte vise justement à mettre en valeur le patrimoine et le cadre de vie rural et forestier des communes, tout en accompagnant des projets de développement dont les impacts sur l'environnement ont été analysés et appréciés au plus près des enjeux locaux.

En conclusion et pour tous ces motifs, Monsieur le Maire a souligné que le développement de l'éolien était largement incompatible avec l'évolution souhaitée de notre territoire.

◆ **CONSEIL EN ENERGIE**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de RAMBOUILLET TERRITOIRES qui, dans le cadre du plan d'actions du Plan Climat-Air-Energie-Territorial (PCAET) prévoit de déployer un service de conseil et d'accompagnement énergétique afin d'encourager à rendre les logements plus performants et résilients.

Cela se traduirait par un accompagnement des foyers du territoire dans le but de leur apporter des conseils personnalisés, gratuits et neutres sur la rénovation énergétique et la réglementation liée à la performance énergétique. Il s'agirait également d'analyser les devis avec les particuliers et de les guider pour la réalisation de leurs travaux de rénovation en effectuant un suivi depuis la définition du projet jusqu'au suivi post travaux.

Pour se faire, il est proposé de tenir une permanence d'une demi-journée, de préférence le samedi matin, au sein de la commune afin de se rapprocher des habitants.

Suite à cette information et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE son accord pour l'organisation d'une permanence en mairie et CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

◆ **CONVENTION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale de la réception, pour signature, d'une convention de délégation de la compétence de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines à conclure entre RAMBOUILLET TERRITOIRES et la commune.

Monsieur le Maire souligne que cette convention a pour objet de préciser le périmètre et les modalités de délégation de la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » de la CART à la commune ainsi que les modalités de contrôle de RAMBOUILLET TERRITOIRES, en tant d'autorité délégante.

Devant la complexité du document et de différentes incompréhensions sur certains articles, Monsieur le Maire propose de ne pas voter dans l'immédiat la signature de cette convention afin de lui permettre de se rapprocher de RAMBOUILLET TERRITOIRES et de ses collègues élus pour d'obtenir de plus amples informations.

ECOLE

◆ CONTRAT IMAGINE R

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 5 juillet 2011 il avait été décidé de reprendre la compétence concernant la prise en charge de l'intégralité du coût des cartes de transport des enfants allant au collège (quelle que soit sa localisation BONNELLES, RAMBOUILLET, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES) et ayant leur domicile sur la commune.

Ce contrat étant renouvelable chaque année, Monsieur le Maire propose de poursuivre cette aide.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- DONNE son accord pour la signature d'une convention « contrat de vente Tiers Payant » avec l'organisme de transport Imagine R selon le choix n° 2 « prise en charge du montant total du forfait y compris les frais de dossier et sans les frais liés à la vie du forfait (perte et vol...) restant à la charge du client ».
- PRECISE que cette compétence sera exercée pour la prise en charge, sur le budget communal, de l'intégralité du coût des cartes de transport des enfants allant au collège (quelle que soit sa localisation BONNELLES, RAMBOUILLET, SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES) et ayant leur domicile sur la commune.
- CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération au titre de l'année scolaire 2022/2023

PERSONNEL

◆ REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Dans le cadre de la nouvelle méthode de recensement de la population qui distingue les communes en fonction d'un seuil de population, Monsieur le Maire rappelle que notre commune avait obligation de procéder à l'enquête de recensement en 2022 dont les dates de collectes étaient du 20 janvier au 19 février 2022.

Pour ce faire, un agent recenseur a été recruté, en l'occurrence Monsieur Michel JOLLIT. Cet agent a suivi deux séances de formations préalables aux opérations sur le terrain et il a été tenu de se conformer aux instructions de l'INSEE.

Pour cette mission, cet agent a été nommé par arrêté municipal et sera rémunéré au prorata du nombre d'imprimés qu'il aura collecté selon les propositions suivantes :

⇒ Bulletin Individuel	2,50 €
⇒ Feuille de Logement	4,00 €
⇒ Dossier d'adresse collective	3,00 €
⇒ Fiche de Logement non collecté	2,50 €
⇒ Bordereau de district	11,50 €
⇒ Formation	28,00 €

⇒ Tournée de reconnaissance 28,00 €

Suite à cette information et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ PREND note de la réalisation de l'enquête de recensement en 2022.
- ⇒ CONFIRME la décision prise par Monsieur le Maire pour la nomination de l'agent recenseur.
- ⇒ DONNE son accord sur la fixation des bases de rémunération selon les conditions suivantes :

⇒ Bulletin Individuel	2,50 €
⇒ Feuille de Logement	4,00 €
⇒ Dossier d'adresse collective	3,00 €
⇒ Fiche de Logement non collecté	2,50 €
⇒ Bordereau de district	11,50 €
⇒ Formation	28,00 €
⇒ Tournée de reconnaissance	28,00 €

- ⇒ CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

◆ **PERSONNEL DE VOIRIE – SITUATION DE MONSIEUR BOUTIN LAURENT**

Pour faire suite à la décision de recruter un agent contractuel pour une période d'essai de 6 mois renouvelable en vue de pourvoir au remplacement de Monsieur Rémy HABERT, admis à faire valoir ses droits à la retraite, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que Monsieur Laurent BOUTIN a été recruté, dans les conditions statutaires, sur un poste d'Adjoint Technique contractuel pour la période allant du 23 août 2021 au 28 février 2022 inclus.

Au regard de ces éléments, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient aujourd'hui de prendre une décision quant à la situation de Monsieur Laurent BOUTIN.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose les solutions suivantes :

- Nomination de Monsieur Laurent BOUTIN en tant que stagiaire sur un emploi d'adjoint technique territorial (échelle C1) au 9^{ème} échelon de cet emploi (indice brut 387 majoré 354), après reprise de ses états de service de salarié de droit privé, selon un temps complet de 35 heures hebdomadaires
- Etablissement d'un nouveau contrat à durée déterminée (du 1^{er} mars 2022 au 31 août 2022 pour Monsieur Laurent BOUTIN sur un emploi d'Adjoint Technique contractuel sur la base d'une rémunération équivalent au 1^{er} échelon de cet emploi (indice brut 354 majoré 332) selon un temps complet de 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DECIDE de nommer Monsieur Laurent BOUTIN en tant que stagiaire sur un emploi d'adjoint technique territorial (échelle C1) au 9^{ème} échelon de cet emploi (indice brut

387 majoré 354), après reprise de ses états de service de salarié de droit privé, selon un temps complet de 35 heures hebdomadaires.

- CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

COMMISSION DE SECURITE

Madame LEBON présente un bilan des travaux de la commission de sécurité, à savoir :

Les deux nouvelles séries de mesures de flux et de vitesse ont été réalisées début janvier sur la route de la Celle et route de Rochefort.

Les documents de restitution fournis par le prestataire n'étant pas dans un format exploitable, la commission n'a pas été en mesure de les analyser entièrement à ce stade.

L'ensemble des mesures radar concernant le trafic de la RD27 ayant été réalisé, un rendez-vous avec les services du Département et l'Agence INGENIER'Y a été fixé pour le mercredi 9 mars prochain. Ce premier échange d'informations permettra de présenter les problématiques et les points d'amélioration recherchés par la commune.

Cette rencontre permettra également de recueillir des informations sur les projets de travaux du Département sur la RD27, ainsi que les orientations principales du Département en termes d'aménagements pour ralentir la circulation et garantir une meilleure sécurité des piétons et cyclistes.

Cette réunion devrait aboutir à des propositions d'aménagements que l'Agence INGENIER'Y pourra formaliser par des schémas d'implantation, valoriser par des approches de coûts en intégrant les possibilités de subventionnement. Ces travaux permettront de préparer les arbitrages pour déterminer les solutions retenues.

Selon le montant des investissements pour les travaux envisagés, il pourra être nécessaire de s'adjoindre les services d'un bureau d'études.

Pour nourrir les échanges du 9 mars avec le Département et au lieu d'organiser une autre réunion, la commission propose aux membres du Conseil municipal de formaliser par écrit les éléments concernant la sécurité routière qu'ils souhaitent partager : expériences personnelles (incidents, accidents dont ils ont été témoins ou informés, anecdotes ...), problématiques rencontrées à titre personnel ...

Pour ce faire, il conviendra de les adresser en mairie, par courriel (mairie@clairefontaine-yvelines.fr) pour le 2 mars au plus tard afin de mieux préparer la réunion du 9.

En termes d'interventions, les travaux de réfection de la signalétique au sol seront prochainement commandés afin de repeindre certains marquages, notamment des barres de stop, et de créer des passages piétons au niveau de la place de la Croix, pour sécuriser les traversées des usagers des bus. Les interventions sur la route de Sonchamp ne seront lancées qu'une fois les travaux de réfection de cette voie seront réalisés.

La mairie est toujours dans l'attente de la notification des subventions qui permettront de remplacer les feux de signalisation défectueux au centre du village. La commission examinera l'opportunité du déplacement en arrière envisagé pour le feu situé du côté de la boulangerie, ainsi que celle de la création de feux supplémentaires notamment au croisement de la route de Sonchamp, où un feu permettrait de réguler et sécuriser les déagements de véhicules du parking le long de la Rabette.

S'il est prématuré de définir les aménagements qui permettront d'améliorer sensiblement la sécurité routière de la RD27, la commission souhaite mettre en œuvre certaines actions à moindre coût.

Sur les chicanes, qui pourraient être repeintes et équipées de dispositifs réfléchissant la lumière des phares pour améliorer leur visibilité., ou la mise en place d'un panneau clignotant pour signaler la priorité à droite du chemin des Yvelines au niveau de la place de la Croix.

Par ailleurs, dans le prochain Clari-info, la commission souhaiterait sensibiliser les Clarifontains sur la gestion des bacs de déchets et les difficultés engendrées lorsqu'ils encombrant les trottoirs sur plusieurs jours en soulignant les responsabilités encourues par les propriétaires, par exemple en cas d'accident d'un piéton devant se déporter sur la chaussée.

Concernant la circulation des poids lourds de plus de 7t5 dans la traversée du village, Monsieur BERA souligne qu'il serait judicieux de solliciter Monsieur le Préfet des Yvelines pour qu'une information de l'interdiction de circulation des poids lourds de plus de 7 tonnes 5 soit faite sur l'application « WAZE ».

COURRIERS DIVERS

◆ COURRIER DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

Dans le cadre du groupement de commande pour l'achat d'électricité coordonné par le SEY 78, qui prendra fin le 31 décembre 2022, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de ce syndicat concernant le lancement d'un nouveau marché européen d'achat d'électricité pour la prochaine période à venir (accord-cadre 2023-2026).

Pour ce faire, le SEY 78 nous invite, dès à présent, à nous manifester si notre commune souhaite participer à ce nouveau marché de fourniture d'électricité et ce avant le 11 mars 2022.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au nouveau groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

◆ COURRIEL DE MADAME AMINA AHANTLIOU

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Madame Amina AHANTLIOU, qui dispose d'un emplacement sur la commune pour un commerce ambulancier de spécialités marocaines (couscous, tajines ...), sollicitant un jour de présence supplémentaire, en l'occurrence le jeudi (de 16 heures à 20 heures) en plus du samedi.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix :

(POUR : Mmes GODIN, LEMOINE, LEYLAND et MM. EZAT, TAURAND soit 5 voix / CONTRE : Mme BENLAMARA et MM. BERA, CHASSAGNON, DAURAT, SAUNER, TROGER soit 6 voix / ABSTENTION : Mmes COMTE, LEBON, MERTENS et M. BARDIN soit 4 voix)

- DECIDE de ne pas autoriser Madame Amina AHANTLIOU à venir un jour supplémentaire sur la commune, en l'occurrence le jeudi (de 16 heures à 20 heures) en plus du samedi, afin de permettre la venue éventuelle d'un nouveau commerce pour assurer une diversité dans la proposition de service mais également afin de ne pas perturber le commerce du salon de beauté mobile présent les jeudis toutes les trois semaines.
- CHARGE Monsieur le Maire de répondre en ce sens à Madame Amina AHANTLIOU.

◆ **COURRIEL DE MADAME OMBLINE ROSSIGNEUX**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de Madame Omblin ROSSIGNEUX concernant la recherche de lieux pour que les guides et les scouts puissent camper la nuit du samedi 14 mai, près de Dampierre, qui est le lieu de leur grand rassemblement du dimanche.

La recherche concerne plusieurs lieux qui pourraient accueillir de 3 à 100, voire plus, de jeunes pour une nuit. Ces lieux pouvant être des prés, des champs, des sous-bois, des terrains municipaux ou autres, où ils pourraient planter leurs tentes.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix :

(POUR : Mmes BENLAMARA, COMTE, GODIN, LEBON, LEMOINE, LEYLAND, MERTENS et MM. CHASSAGNON, SAUNER soit 9 voix / CONTRE : MM. BERA, DAURAT, TAURAND, TROGER soit 4 voix / ABSTENTION : MM. BARDIN, EZAT soit 2 voix)

- DECIDE de proposer à Madame Omblin ROSSIGNEUX que les guides et les scouts puissent camper sur le terrain de sports la nuit du 14 mai 2022 avec possibilité d'utilisation des toilettes des locaux du tennis couvert.
Madame MERTENS assurera l'ouverture et la fermeture des locaux mis ainsi à disposition.
- PRECISE que cette autorisation est accordée pour un maximum de 30 personnes avec interdiction de faire du feu.
- CHARGE Monsieur le Maire de répondre en ce sens à Madame Omblin ROSSIGNEUX.

◆ **COURRIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE – LABEL « VILLE AMIE DES ANIMAUX »**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame la Présidente de la Région Ile-de-France concernant la deuxième édition du Label Régional « Ville amie des animaux » qui vise à récompenser l'engagement des communes en mesurant les réalisations concrètes qu'elles proposent en faveur du respect du bien-être animal, de la place de l'animal au sein de la ville et du rôle des animaux auprès des citoyens fragilisés.

Pour ce faire, il est possible de candidater jusqu'au 7 mars 2022 selon les trois critères évoqués ci-dessus en fonctions des actions réalisées ou engagées par la commune.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de ne pas faire acte de candidature à ce label.

◆ **COURRIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE/MISSION DE PREFIGURATION DE NATURA**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Sophie DESCHIENS, Présidente de l'Agence Régionale de la Biodiversité de l'Ile-de-France (ARB IdF) concernant le lancement par la Région Ile-de-France de la mission de préfiguration de NATURA qui se veut d'être un outil ayant pour objet de favoriser une meilleure protection des espaces naturels, la dépollution et la revalorisation des friches urbaines et le retour de la nature en ville.

Pour ce faire, la Présidente de l'ARB a souhaité mettre en place un dialogue, notamment avec les élus, pour identifier collectivement les besoins et proposer des solutions. Dans cet objectif, il est proposé de remplir un questionnaire.

Au regard de ces informations, Monsieur SAUNER se propose de suivre ce dossier

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE de confier la gestion de ce dossier à Monsieur SAUNER.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **ORGANISATION DE L'EXPOSITION ANNUELLE ART EN SUD YVELINES**

Comme suite à la réunion du 22 novembre 2021, dont l'objectif était de réaliser un bilan de l'exposition « Art en Sud Yvelines » de l'année 2021, Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de confier à Monsieur Gilles MARIE la reprise de l'organisation de l'exposition artistique de 2022.

De même, Madame Biba BENLAMARA, ne souhaitant plus s'occuper de l'organisation de cette manifestation, il avait été décidé de trouver un nouveau responsable au sein de l'Assemblée Municipale afin de prendre en charge la gestion de cet évènement.

Ainsi, après avoir sollicité les membres du Conseil, Madame Carine MERTENS s'est proposée pour prendre en charge cette gestion.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- CONFIRME la nomination de Monsieur Gilles MARIE pour la reprise de l'organisation de l'exposition artistique de 2022.
- CHARGE Madame Carine MERTENS de la gestion de cet évènement.

◆ **ORGANISATION D'UN ATELIER D'ECRIURE**

Comme suite à différents échanges de courriels, Monsieur le Maire interpelle Madame Corinne GODIN sur le projet d'organisation d'un nouvel atelier d'écriture.

Après en avoir délibéré, Madame GODIN prendra contact avec Monsieur MORAND, écrivain, pour une mise en œuvre éventuelle d'un atelier d'écriture.

♦ **PARTAGE D'EXPERIENCE DE L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX 78**

A titre d'information, Monsieur le Maire donne lecture d'un courriel de l'Association des Maires Ruraux 78 dans le cadre de leur souhait de mettre en avant des initiatives locales de manière à donner des idées à d'autres adhérents.

Au regard de ce courrier, Monsieur le Maire souhaite souligner l'initiative de la commune de MITTAINVILLE qui a décidé d'installer des nichoirs à chouette chevêche et prochainement des nichoirs à mésanges.

Sachant que la mésange est le plus grand prédateur naturel de la chenille processionnaire, dont la présence est largement identifiée sur différents arbres situés au niveau de l'étang du Pavillon, Monsieur le Maire se proposait de reprendre cette idée et de solliciter le menuisier pour l'installation de nichoirs à mésanges sur différents secteurs de la commune.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- APPROUVE cette initiative d'installer des nichoirs à mésanges sur différents secteurs de la commune.
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter le menuisier, en l'occurrence l'entreprise LASNIER, pour la construction de nichoirs à mésanges.

♦ **PROTECTION DE LA FORET**

Intervention de Monsieur SAUNER suite à son contact avec le responsable de secteur des services de l'ONF sur différentes problématiques et notamment l'état de dégradation de certains chemins communaux ou forestiers suite aux coupes de bois et débardages successifs.

D'un commun accord, il a été convenu que l'ONF adresserait en mairie une information systématique du calendrier des coupes à venir afin de permettre la réalisation d'un état des lieux des chemins avant et après intervention pour se prémunir de ces dégradations.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES 45.

DATES A RETENIR (sous réserve d'une confirmation par convocation)

- Conseil Municipal : le mardi 15 mars 2022